

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 451 fixant les mercuriales de certaines marchandises pour le mois de juillet 1941

n° 451

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date de publication
28 juin 1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 160 du 17 mars 1941 instituant une Commission des mercuriales, notamment l'article 3

Vu l'arrêté n° 161 du 17 mars 1941 fixant les mercuriales de certaines marchandises pour la 2e quinzaine du mois de mars 1941:

Vu le procès-verbal de la Commission des mercuriales dans sa séance du 27 juin 1941 . Sur le rapport du chef du Service des douanes

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 28 juin 1941.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les valeurs inscrites au tableau des mercuriales annexé à l'arrêté n° 161 du 17 mars 1941 serviront de base à la perception des droits ou taxes ad valorem liquidées par le Service des douanes pendant le mois de juillet 1941. Art. 2. — Le chef du Service des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur immédiatement et qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

NOUAILHETAS.